

## **Communiqué de presse**

### **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER**

#### M. Raymond Glück quitte le Conseil municipal

Dans sa séance hebdomadaire, l'exécutif imérien a pris acte de la décision de M. Raymond Glück de quitter ce collège avec effet immédiat, ce pour des raisons d'ordre privé.

Nommé sur la liste présentée par le parti Les Libéraux-Radicaux (PLR), ce conseiller municipal a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ses huit ans et demi d'activité de membre d'exécutif ont été consacrés au traitement de dossiers relevant aujourd'hui, au sein de la Municipalité, du département urbanisme et mobilité. Ses compétences et son ouverture d'esprit l'ont accompagné aux innombrables séances auxquelles il s'est retrouvé associé.

Ses collègues le remercient du plaisir pris à siéger en sa compagnie et de son implication dans la marche des affaires communales. Ils demeurent dans l'attente de voir les modalités de sa succession réglées, sachant que ce cas de figure est évoqué dans l'article 42 chiffre 3 du Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil de ville, du Conseil municipal et du maire de Saint-Imier. Cette disposition stipule : «Dans l'ordre des suffrages obtenus, les viennent-ensuite succèdent aux membres sortants de la même liste». Pour mémoire sur la liste présentée par le PLR, les deux viennent-ensuite M. Thierry Spring et Mme Talika Gerber avaient respectivement obtenus le 30 novembre 2014, date des dernières élections communales, 490 suffrages et 454 suffrages.

#### Rappel des règles de dépôt des ordures ménagères

Il a été constaté depuis quelques temps une recrudescence des incivilités en ville, avec comme corolaire, une dégradation des conditions de salubrité et de qualité de vie en ville.

En effet, les services municipaux sont de plus en plus confrontés aux dépôts sauvages d'ordures ménagères, de déchets verts et de déchets encombrants, notamment, sur la voie publique en dépit des règles en vigueur.

Pour mémoire, nous reprenons ci-dessous les quelques éléments importants à respecter

- Pour les ordures ménagères : les déchets sont à placer dans le sac à ordures officiel (sac jaune). Le sac doit être déposé le jour de la collecte avant 07h00 (secteur nord : lundi, secteur sud : mardi) sur le trottoir devant l'immeuble ou dans un container agréé qui sera sorti sur la voie publique le jour de la collecte avant 07h00 et rentré aussitôt après la vidange.
- Pour les déchets verts : les déchets verts sont à déposer dans un container agréé (déchets de cuisines ou déchets de jardin) ou en fagots de dimension 1.20 x 0.30 m. solidement attachés (branches, déchets de coupe) et placés devant l'immeuble le jeudi dès 07h00.
- Pour les déchets encombrants : les déchets non recyclables ne trouvant pas de place dans un sac officiel (y compris 110l.) sont considérés comme des déchets encombrants. Ils peuvent être déposés à la déchetterie. Pour les personnes AVS, les personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport adapté, le service des Travaux publics procède, sur demande, à l'enlèvement des déchets encombrants au porte à porte. Le dépôt de déchets encombrants sur la voie publique sans annonce préalable est prohibé.

Il va de soi que des recherches sont entreprises pour tenter de retrouver les contrevenants, ceux-ci s'exposant à des sanctions pécuniaires

*Pour tous renseignements complémentaires :*

- *Nicolas Vuilleumier, chef du service d'urbanisme et mobilité nvuilleumier@saint-imier.ch, 032 942 44 35*
- *Vincent Brahier, chef de la voirie, vbrahier@saint-imier.ch, 032 941 20 28*

### Nonagénaires

Le 3 juin 2015, M Christian Schluep, conseiller municipal, et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, ont eu le plaisir de rencontrer Mme Charlotte Rufener, pour célébrer son 90<sup>ème</sup> anniversaire. Le 5 juin 2015, Mme Edith Rubin se retrouvait pour la même raison au centre des discussions en présence, cette fois, de M. Michel Jeanneret, conseiller municipal. Les représentants des autorités imériennes leur ont remis, à toutes deux, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Saint-Imier, mercredi 10 juin 2015  
(cm)